

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL

**R 486**

### Installations :

- ⇒ 1 salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes)
- ⇒ Source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour ⇒ 1 table et 1 chaise par candidat
- ⇒ Un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin
- ⇒ Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

### Équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests :

#### Documents à fournir :

- ⇒ Le certificat de conformité ou marquage CE ⇒
- ⇒ Le dernier rapport de vérifications périodiques générales vierge ou les observations doivent avoir été levées.
- ⇒ Une notice d'utilisation en français
- ⇒ Le carnet d'entretien
- ⇒ Les périodes de mise à disposition exclusive
- ⇒ L'accord pour la mise en place des circuits de déroulement de tests
- ⇒ L'autorisation non restrictive d'accueil de tiers
- ⇒ Les conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests
- ⇒ L'autorisation de communication et de publicité pour les activités de tests CACES de l'OTC
- ⇒ L'autorisation pour le testeur d'essayer le matériel pour valider sa conformité

Surface et matériels		Catégories		
		A	B	C
Type d'engins		PEMP de type 1 groupe A. (Hauteur de plancher ≥ 5m avec stabilisateurs manuels amovibles)  PEMP de type 3 groupe A (hauteur de plancher ≥ 9m	PEMP de type 1 groupe B.  (Hauteur de plancher ≥ 6m et un déport ≥ 4m avec stabilisateurs)  PEMP de type 3 groupe B (hauteur de plancher ≥ 9m déport ≥ 6 m	PEMP de type 1 groupe A ou B.  PEMP de type 3 groupe B (hauteur de plancher ≥ 9m déport ≥ 6 m
Zone d'évolution	Surface	200 m <sup>2</sup> minimum		
	Sol	Adapté (planéité, pente, nature...) à la stabilisation et à la circulation des 2 PEMP utilisées		
Mises en situation	Paroi verticale	(Longueur ≥ 4 m) x ( Hauteur ≥ 5 m)		X
	Paroi horizontale	(Longueur ≥ 4 m) x ( Largeur ≥ 3 m) à Hauteur ≥ 5 m		X
	Aire limitée au sol (2 faces latérales)	Largeur ≤ Largeur PEMP + 1 m Longueur ≤ Longueur PEMP + 1 m Hauteur ≥ Hauteur plancher + 2,50 m		X
	Espace limité (2 parois horizontales //)	(Longueur ≥ 3 m ) x ( Largeur ≥ 3 m ) Distance ≤ 3 m Base située à une hauteur ≥ 3 m		X
Camion ou remorque		Porte-engin adapté (dimensions, charge utile, rampes...) à la PEMP de type 3 utilisée		

### Circuits et épreuves d'évaluation

La zone d'évaluation doit comporter à minima, selon la catégorie (voir détails ci-dessus) :

- Un circuit permettant l'évaluation de la conduite dans les diverses orientations prévues pour le poste de conduite et/ou pour la plate-forme, en marche avant / arrière et en ligne droite / en courbes,
- Des obstacles nécessitant des manœuvres de contournement et d'évitement,
- Des panneaux de signalisation (au moins 1 stop et un panneau indicateur de sens de circulation),
- Une paroi verticale à longer, de dimensions minimales 4 m x 5 m,
- Une paroi horizontale pour intervention en sous-face, de dimensions minimales 4 m x 3 m située à une hauteur minimale de 5 m
- Une aire de dimensions maximales inférieures aux dimensions de la PEMP augmentées de 1 m, matérialisée par deux parois opaques sur les 2 faces latérales depuis le sol jusqu'à une hauteur minimale de 2,50 m au-dessus de la hauteur plancher de la PEMP
- Un espace limité composé de deux parois horizontales superposées de dimensions minimales 3 m x 3 m, l'une à une hauteur minimale 3 m et la seconde située au maximum 3 m plus haut.

Des moyens doivent être disponibles pour réaliser le balisage de la zone d'intervention.

#### Pour toutes les catégories :

- ⇒ 1 aire libre et balisée ne souffrant d'aucune coactivité

### **Les équipements de protection individuelle obligatoires pour le passage des tests**

- ⇒ Chaussures de sécurité
- ⇒ Harnais de sécurité avec longe de 1m
- ⇒ Gants
- ⇒ Casque avec jugulaire ⇒ Vêtement de travail fluorescent ⇒ Protections auditives si nécessaire

**Par sa signature le dirigeant de l'entreprise d'accueil autorise le ou les formateurs/testeurs à utiliser les machines et à circuler sur le site suivant le plan de prévention signé préalablement par les deux parties.**

<i>Nom du dirigeant de l'entreprise :</i>		<i>Accord de la direction :</i>	
Date :		Date	
Signature		Signature :	